



COMPTE-RENDU

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU JEUDI 25 JUIN 2020

ABSENTS : Mme CORTET Trinité a donné pouvoir à M. CHAILLOU Michel, M. JOJON Jean-Claude a donné pouvoir à M. CHAILLOU Michel, M. LECHAUVE Michel a donné pouvoir à Mme POULAIN Véronique

SECRETAIRE : M. MORIN Jean-Michel

Cette réunion étant une séance extraordinaire, le compte-rendu de la séance précédente sera adopté lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal.

Monsieur CHAILLOU Michel, Maire, précise à l'assemblée que suivant l'alinéa 4 de l'article L 2121-12 du code Général des Collectivités Territoriales, « Le Maire rend compte de l'urgence dès l'ouverture de la séance du Conseil Municipal, qui se prononce sur la réalité de l'urgence et peut décider, s'il désapprouve à la majorité l'initiative du maire, le renvoi de la discussion pour tout ou partie à l'ordre du jour d'une séance ultérieure. »

Ayant pris acte de l'allocution du maire exprimant la nécessité de tenir cette séance extraordinaire, à l'unanimité, le Conseil Municipal, est passé à l'examen du point mis à l'ordre du jour.

2020_D041 NOMINATION DES DELEGUES DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE (SIAEP) BONNY/OUSSON

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-ARRETE la composition du Comité Syndical du SIAEP pour la Commune de Bonny-sur-Loire de la façon suivante :

Délégués titulaires : Monsieur Michel CHAILLOU,
Monsieur Michel LECHAUVE.

Délégué suppléant : Monsieur Jean-Michel MORIN

Monsieur le Maire informe que la Commune d'Ousson-sur-Loire a nommé Messieurs CROISSANT Didier et MERBELLO Denis, délégués titulaires, Monsieur BOURGEOIS Michel, délégué suppléant.

La séance est levée à 19 h 50.